

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2022 COMPTE RENDU SOMMAIRE

Convocation du Conseil Communautaire : 28 octobre 2022

Affichage du compte-rendu sommaire : 19 novembre 2022

Les organes délibérants des Communautés de Communes sont soumis aux dispositions relatives au fonctionnement des conseils municipaux, en tant qu'elles ne sont pas contraires à des dispositions propres à ces établissements, en application de l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cet article renvoie notamment à l'article L. 2121-25 du même code qu'il convient de transposer en ce qui concerne l'affichage du compte rendu sommaire des séances des Conseils Communautaires, à défaut de disposition spécifique contraire. Ainsi, le compte rendu sommaire des séances de l'organe délibérant, comme pour le conseil municipal, doit être affiché dans les huit jours suivants au siège de la Communauté de Communes et mis en ligne sur son site internet.

L'an deux mille vingt-deux, le quinze novembre 2022 à vingt heures, à la mairie d'Auvers-sur-Oise, le Conseil Communautaire s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle MÉZIÈRES, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le vingt-huit octobre 2022.

Titulaires présent(e)s :

Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Sabina COLIN, Jean-Pierre OBERTI, Martine ROVIRA, Michel RAYROLE, Cécile HÉBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, Éric COLIN, Alain ZIMMERMANN, Claude NOËL, Géraldine DUVAL, Sylvie AMBLAS (Butry-sur-Oise), Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS (Ennery), Brahim MOHA (Épiais-Rhus), Stéphan LAZAROFF (Frouville), Eric COUPPÉ (Hédouville), Alain DEVILLEBICHOT (Labbeville), Marion WALTER (Livilliers), Christophe BUATOIS (Nesles-la-Vallée), Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée), Chantal DESHONS (Nesles-la-Vallée), Alain VAILLANT (Vallangoujard),

Procurations : Eric BAET (pouvoir donné à Mme Marie-Agnès PITOIS), Gérard LEROUX (pouvoir donné à Mr Matthieu LAURENT), Dorothea OBERTI (pouvoir donné à Mr Jean-Pierre OBERTI), Alain PASQUET (pouvoir donné à Mr MOHA), Anne SAGLIER (pouvoir donné à Mme Marion WALTER),

Suppléant votant :

Mr GUERIN.ARCHAMBEAUD (Génicourt)

Absents :

Mr Henri JALLET

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Géraldine DUVAL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

Assistait

Valérie Ramalhète Assistante de la Directrice Générale des Services

Le quorum étant atteint, Madame La Présidente, déclare la séance ouverte à 20H00.

RÉUNION CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes se réunira le :

Mardi 15 novembre 2022 à 20h00
À la Mairie d'Auvers-sur-Oise au 1^{er} étage
La séance sera ouverte au public

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 27 septembre 2022

Décisions de la Présidente

Point n°1 – CHOIX DU DELEGATAIRE POUR LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC (RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE (CONCESSION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE À LA GESTION DES STRUCTURES D'ACCUEIL COLLECTIF DE LA PETITE ENFANCE).

Point n°2 – TAXE D'AMENAGEMENT

Point n°3 – CRÉATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Informations diverses

Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 27 novembre 2022

Rapporteur : Isabelle MÉZIÈRES

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

D'APPROUVER le compte rendu du Conseil Communautaire du 27 novembre 2022.

1 – CHOIX DU DÉLÉGATAIRE POUR LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A LA GESTION DES STRUCTURES D'ACCUEIL COLLECTIF DE LA PETITE ENFANCE

Rapporteur : Mr Stephan LAZAROFF

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

D'APPROUVER le choix de la société LPCR en qualité de concessionnaire chargé de la gestion et l'exploitation de 3 établissements d'accueil du jeune enfant sur la CCSI

D'APPROUVER les termes du projet de contrat de concession de service public tel qu'il figure en annexe, et résultant des négociations intervenues entre la CCSI et la société LPCR

D'AUTORISER Madame la Présidente à signer le contrat de concession de service public tel qu'il figure en annexe, pour une durée de 5 ans.

2 – PARTAGE DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

Rapporteur : Mr Éric COUPPÉ

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

D'ADOPTER le principe de reversement de 1% de la part communale de taxe d'aménagement à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes,

DÉCIDE que ce recouvrement sera calculé à partir des impositions nouvelles au 1^{er} janvier 2022,

D'AUTORISER la Présidente ou son délégué à signer la convention, et les éventuels avenants, fixant les modalités de reversement avec chaque commune concernée, et ayant délibéré de manière concordante,

D'AUTORISER la Présidente ou son délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3 – CRÉATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Rapporteur : Mme Isabelle MÉZIÈRES

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

DE CRÉER un emploi de directeur administratif et financier à temps complet,

DIT que cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B, de la filière administrative, au grade de rédacteur,

DIT qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercés par un contractuel relevant de la catégorie B dans les conditions fixées à l'article L.332-14 ou L.332-8 du code général de la fonction publique

Mme La Présidente lève la séance à 20H45.

Compte-rendu sommaire à disposition dans l'attente du procès-verbal complet qui sera mis en ligne après approbation des conseillers communautaires lors d'une prochaine séance.

Les annexes des délibérations sont consultables aux jours et heures d'ouverture de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes.

À Auvers-sur-Oise, le 15 novembre 2022.

Isabelle MÉZIÈRES
Présidente de la C.C.S.I.

